

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Appel d'offres ouvert n° 02-2021-AC

POUVOIR ADJUDICATEUR

GROUPEMENT DE COMMANDES MAIRIE / CCAS

Coordonnateur désigné au groupement : MAIRIE

Représentant du coordonnateur désigné au groupement : Monsieur le Maire

Adresse du coordonnateur désigné au groupement :

MAIRIE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON

BP 291 - 220 Avenue Victor Claude

BLENOD LES PONT A MOUSSON

54701 PONT A MOUSSON CEDEX

☎ : 03 83 80 43 00

Fax : 03 83 80 18 72

Courriel Mairie : mairie@blenod.fr

Courriel Service Achats publics : marches-publics@blenod.fr

Site de la commune : <http://www.blenod.fr>

Les documents du marché sont disponible gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse <http://www.klekoon.com>

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

L'avis implique un marché public

Objet du marché : Fourniture de denrées alimentaires pour les cuisines du CCAS de la ville de Blénod lès Pont-à-Mousson

Référence acheteur : Appel d'offres ouvert n° 02-2021-AC

Type de marché : Services

Procédure : ouverte

Lieu d'exécution de la prestation : Cuisine centrale du CCAS – Foyer Ambroise Croizat – 4 rue Saint Guérin 54700 BLENOD LES PONT A MOUSSON

Code NUTS : FR411 – Meurthe et Moselle

Description : Fourniture de denrées alimentaires permettant la confection des repas annuels sur le territoire communal

Marché alloti : oui

Nombre de lots : 12

Classification CPV :

Lot 01 - Boulangerie

Objet principal : 15811100-7 : Pain

Lot 02 – BOF

Objet principal :

15500000-3 : Produits laitiers

15530000-2 : Beurre

15510000-6 : Lait et crème fraîche

15540000-5 : Fromages

15551000-5 : Yaourt et autres produits laitiers fermentés

03142500-3 : Œufs

Lot 03 – Fruits et légumes Frais

Objet principal :

03221200-8 : Légumes-fruits

Objet complémentaire :

03222000-3 : Fruits et fruits à coque

03221000-6 : Légumes

Lot 04 – Bœuf frais / Veau frais / Porc frais / Agneau frais

Objet principal :

15100000-9 : Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

Objet complémentaire :

15111100-0 : Viande de bœuf

15111200-1 : Viande de veau

15113000-3 : Viande de porc

15115100-8 : viande agneau

Lot 05 – Volailles Fraiches

Objet principal :

15100000-9 : Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

Objet complémentaire :

15112100-7 - Volaille fraîche

Lot 06 – Charcuterie - Saucisseries

Objet principal :

15100000-9 : Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

Objet complémentaire :

15131120-2 : Charcuterie

15131130-5 : Saucisses

Lot 07 – Poisson frais

Objet principal :

05000000-5 - Poissons, produits de la pêche et autres sous-produits de la pêche.

Objet complémentaire :

05110000-2 – Poissons frais ou réfrigérés

Lot 08 – Panier développement durable

Objet principal :

01000000-7 - Produits de l'agriculture, de l'horticulture, de la chasse et produits connexes.

Lot 09 – Produits finis frais et surgelés

Objet principal :

15896000-5 : Produits surgelés

15894000-1 : Produits alimentaires transformés

Lot 10 – Produits festifs surgelés

Objet principal :

15896000-5 : Produits surgelés

Lot 11 – Légumes surgelés

Objet principal :

15896000-5 : Produits surgelés

Objets complémentaires :

15331170-9 : Légumes congelés

Lot 12 - Epicerie

Objet principal :

15894700-8 : Épicerie fine

Possibilité de répondre à un ou plusieurs lots : oui

Type de marché : Fournitures et services

Procédure de passation : La présente consultation est passée sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert en application des L.2121-1 à L.2121-2 et L.2161-2 à R.2161-5 conformément à l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Forme du contrat : La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire par lot sans minimum et avec un maximum défini par lot :

Lot	Montant Maximum HT par période de 1 an
Lot 1 – Boulangerie	7 000,00 €
Lot 2 – BOF (beurre œufs fromages)	25 000,00 €
Lot 3 – Fruits et légumes frais	32 000,00 €
Lot 4 – Bœuf frais / Veau frais / Porc frais / Agneau frais	20 000,00 €
Lot 5 – Volailles fraîches	10 000,00 €
Lot 6 – Charcuteries / saucisseries	12 000,00 €
Lot 7 – Poissons frais	6 000,00 €
Lot 8 – Panier développement durable	10 000,00 €
Lot 9 – Produits finis frais et surgelés	35 000,00 €
Lot 10 – Produits festifs surgelés	10 000,00 €
Lot 11 – Légumes surgelés	12 000,00 €
Lot 12 – Epicerie	30 000,00 €

Variantes pour l'ensemble des lots : NON

Options pour l'ensemble des lots : NON

Date de prise d'effet du marché pour tous les lots : 01 janvier 2022

Durée du contrat / Délai d'exécution :

La durée de validité du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 1 An, à compter de la notification du marché le 01 janvier 2022.

Le marché est reconductible 3 fois, de manière tacite dans les conditions définies au CCAP, pour une période de 1 An, soit une durée maximale de 4 ans.

A défaut de décision expresse du pouvoir adjudicateur 4 mois au plus tard avant la date anniversaire, le marché sera considéré comme tacitement reconduit.

Toutefois, le titulaire peut refuser la reconduction ; dans ce cas il devra, par décision motivée, notifier son refus au pouvoir adjudicateur par LRAR 6 mois au plus tard avant la date anniversaire du marché. A défaut de refus expresse avant ce délai, le titulaire sera alors tenu d'accepter la reconduction.

Le délai d'exécution des bons de commande est déterminé dans le CCAP.

Présentation des candidatures et des offres :

Contenu de la candidature

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature et interdictions de soumissionner : un formulaire DC1 dernière version du 26/10/2016, dûment complété, ou un ou plusieurs documents contenant les mêmes informations, en particulier la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés dans l'ordonnance du 26 novembre 2018

Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire, il devra le mentionner, et prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

Capacité économique et financière :

- Un formulaire DC2 dernière version du 26/10/2016 dûment complété, ou un ou plusieurs documents équivalents, contenant les renseignements demandés aux fins de vérification de la capacité des candidats ci- après :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début de l'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

Capacité technique :

- Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

- L'agrément sanitaire des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale ou la demande d'agrément sanitaire (Arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément sanitaire des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale).

Les habilitations préfectorales devront être en cours de validité (le candidat peut justifier être en cours d'obtention et les fournir au plus tard avant l'attribution du marché)

- Les certifications d'agrément technique et sanitaire délivrés par les services vétérinaires pour les véhicules frigorifiques que le candidat utilisera pour le transport des produits surgelés.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (y compris le ou les sous-traitants). Dans ce cas, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Présentation de candidature sous forme de DUME conformément au décret relatif aux marchés publics dans le cadre d'une remise pli par voie électronique

En application du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) rédigé en langue française, en lieu et place des documents mentionnés dans le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Le document unique de marché européen (DUME) n'est pas fourni dans le dossier de consultation. Il peut être renseigné directement dans sa version électronique en utilisant le service DUME accessible avec le lien suivant : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr> ou être téléchargé à l'adresse suivante <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1496910482701&uri=CELEX%3A32016R0007>.

En ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le Document Unique de Marché Européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. En conséquence, il est demandé aux candidats de remettre les renseignements et documents mentionnés à l'article 5.1 ci-dessus.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Sélection des candidatures

Seuls seront ouverts les documents qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limite de remise des offres.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, la PERSONNE PUBLIQUE qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

Contenu de l'offre

- L'offre du candidat établie sur **L'ACTE D'ENGAGEMENT** joint au dossier **propre à chaque lot**.

Il est recommandé aux candidats de transmettre l'acte d'engagement dûment complété, daté et signé par le représentant légal ou une personne dûment habilitée ou mandatée dès la remise des plis (les pouvoirs ou habilitations éventuelles doivent être jointes). En cas de groupement d'entreprises, l'offre devra être signée par tous les cotraitants, ou par le mandataire dûment habilité (les habilitations doivent être jointes)

Toutefois, si les candidats ne remettent pas l'acte d'engagement signé au stade de la remise des plis la commune transmettra au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché, un acte d'engagement à signer, reprenant, notamment les éléments de son offre et les éventuelles mises au point effectuées.

Par la simple remise de son pli, l'opérateur économique confirme candidater, soumissionner, accepter l'ensemble des documents marchés et s'engager à signer l'Acte d'engagement ainsi que tous les documents annexes prévus par la réglementation et/ou rappelés dans les documents de la consultation

En cas de refus de signature, l'attributaire s'expose à voir sa responsabilité engagée par le pouvoir adjudicateur.

L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe 2 du cadre d'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le concurrent devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- **Le Cahier de Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)** commun à tous les lots, daté et signé sans aucune modification ;

- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)** commun à tous les lots, daté et signé sans aucune modification ;

- **Le Bordereau des prix unitaires valant Détail Quantitatif Estimatif** propre à chaque lot dûment complété, daté et signé ;

- **Le Cadre de Mémoire technique**, comportant les éléments permettant le jugement de l'offre en reprenant les éléments demandés dans le Cadre du mémoire technique propre à chaque lot (dans le même ordre) complété, daté et signé sans aucune modification apportée sur ces ITEMS ;

- **Le(s) Catalogue(s) et tarifs des produits proposés** par le candidat ou le lien vers le site internet du catalogue pour l'ensemble des lots à l'exception des lots 1 et 19

- **Certification Produits issus de l'agriculture biologique** : la certification permettant d'établir qu'il s'agit de produits issus de l'agriculture biologique (pour tous les lots concernés)

Aucun échantillonnage n'est demandé dans le présent marché.

Pièces à fournir par l'attributaire

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents suivants (sauf si transmission faite au moment de la soumission de l'offre) :

- Une attestation de régularité fiscale attestant la souscription des déclarations et du paiement des impôts (directement en ligne à partir du compte fiscal pour les entreprises soumises à l'IS ou auprès du service des impôts gestionnaire).

- Une attestation sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (auprès des services sociaux ou en ligne : www.ursaff.fr).

- Dans le cas où une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire ou lorsque la profession est réglementée, l'un des documents suivants (article D8222-5 du code du travail) :

- un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ;

- une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM ;

- un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

- un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions réglementaires au moyen des critères suivants :

Pour l'ensemble des lots, à l'exception du Lot 8

1. La Valeur Technique appréciée au regard du mémoire technique et des sous-critères énoncés dans le Cadre du mémoire technique propre à chaque lot (pondération : 60 %)
2. Le prix apprécié au regard des propositions apparaissant dans le BPU/DQE propre à chaque lot (pondération : 40%)

Pour le Lot 8 uniquement

1. Le prix apprécié au regard des propositions apparaissant dans le BPU/DQE (pondération : 40%)
2. La qualité des produits (pondération 40%) sous-critérisée comme suit :
 - a. L'utilisation privilégiée de produits frais et de saison répondant à un cahier des charges de production (20 %);
 - b. Les performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture (20 %)
3. La politique en matière de développement durable (pondération 20 %) sous-critérisée comme suit
 - a. L'optimisation des logistiques du producteur jusqu'aux cuisines (15 %)
 - b. La gestion des déchets et la limitation des emballages (5 %)

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans les BPU/DQE seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Les lettres de rejet des offres non retenues au terme de l'analyse et du passage en commission d'appel d'offres seront envoyées aux candidats par voie électronique (via la plate-forme) à l'adresse de courriel qu'ils auront indiquée dans l'acte d'engagement, ou par voie postale. Les candidats vérifient le paramétrage de leur messagerie électronique afin de s'assurer de la bonne réception des messages de la plate-forme.

La PERSONNE PUBLIQUE pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leurs offres afin d'en assurer la bonne comparaison selon les critères établis au présent règlement de consultation. Cette demande ne peut, en aucun cas, permettre à un ou plusieurs candidats de modifier son offre sur le fond en vue de l'améliorer. La demande ne doit être adressée qu'aux candidats dont l'offre nécessite des précisions et dans ce seul et unique but. Sont autorisées les rectifications d'erreur purement matérielle.

Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <http://www.klecoon.com>

En revanche, la transmission des documents sur un support papier et/ou support physique de type clé USB est interdite. Seule la transmission des copies de sauvegarde sont autorisées dans ses formats, sous condition d'être transmises conformément aux dispositions indiquées au RC)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.referencs.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Marché éligible au MPS : NON

Enchères électroniques : NON

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre : français

Unité monétaire pouvant être utilisée dans l'offre : € (euro)

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours

Date et heure limites de réception des offres : Lundi 22 novembre 2021 à 9 h 00

Envoi à la publication sur profil acheteur et site de la commune : 14 octobre 2021

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 14 octobre 2021

Pour obtenir tous renseignements d'ordre administratif et/ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite (mail ou courrier) à :

Renseignements d'ordre technique
CCAS de Blénod les Pont à Mousson
Foyer Ambroise Croizat
Monsieur CAPLA Pascal
Tél. : 03 83 81 07 40
Courriel : pcapla@blenod.fr

Renseignements d'ordre administratif
Mairie de Blénod les Pont à Mousson
Service Achats Publics
Mme HERMAL Christelle
Tél. : 03 83 80 43 02
Courriel : marches-publics@blenod.fr

Instance chargée des procédures de recours
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
5 Place de la carrière
C.O. 38
FR-54036 NANCY Cedex
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr
Tél. 03.83.17.43.43
Fax : 03.83.17.43.50